

L'élection de Marie Chavanon confirmée

Le 5 mars 2021

Vendredi 5 mars, le verdict est tombé : le tribunal administratif a rejeté le recours contre l'élection municipale de Marie Chavanon, emmené par les ex-candidats et actuels conseillers municipaux d'opposition Antoine Madelin et Richard Doms, ainsi que Gérard Cambrune, ex conseiller municipal.

Une décision dont se réjouit la Maire de Fresnes qui salut « la fin d'une longue procédure engagée par les opposants LR qui n'ont cessé de semer le doute, les mensonges et les allégations pour tenter d'en tirer une gloire que les résultats n'ont pas confirmée», ajoutant que « le goût amer de la défaite laisse parfois une image indélébile de rancœur que les Fresnois.es ne sont pas prêts d'oublier. »

Pour mémoire, Antoine Madelin, à la tête de la liste « Union citoyenne pour faire revivre Fresnes» avait été battu au second tour avec 37,28 % des voix (contre 50,95 % pour la maire sortante). Le candidat Richard Doms, qui menait la liste « Fresnes avec vous », avait récolté 8,65% des suffrages au premier tour.